

EQUIPE DE PREMIERE INTERVENTION (MANIPULATION DES EXTINCTEURS)

RECYCLAGE / FORMATION INITIALE

Code du travail R232.12.17 décret n°92333 du 31 Mars 1993

Pré-requis :

aucun

But :

Remettre à jour ou acquérir les connaissances théoriques et pratiques du personnel désigné pour la lutte contre le feu dans les entreprises industrielles ou tertiaires : familiarisation à l'utilisation des extincteurs et sensibilisation aux risques incendie.

Effectif :

12 personnes

Durée : 2h00 (modulable de 1h à 3h selon votre demande)

Déroulement :

En salle :

- Danger des fumées
- Combustion triangle du feu
- Les causes et classes de feu
- consignes internes

En pratique :

- Les différents extincteurs
- Les agents extincteurs
- Manipulation extincteurs sur feu réel : CO2/EAU+ADDITIF/(POUDRE)



Supports de cours et matériels pédagogique :

Extincteurs en coupe et en fonction, sparklets, additifs etc...

Méthode pédagogique :

Modulaire Progressive

Théorie : 30%

Pratique : 70%

Evaluation :

Attestation de formation au nom de chaque participant

